



Bureau de la Directrice
direction@arjrcouvin.be

Janvier 2022

Madame, Monsieur, chers parents,

Au vu de la crise sanitaire actuelle, il ne nous sera pas possible, pour des raisons de santé et de sécurité, d'organiser, comme chaque année, une journée « découverte » pour les élèves de 6^{ème} primaire.

Dans le même ordre d'idée, nous n'aurons pas l'occasion de vous accueillir pour notre matinée « portes ouvertes » et notre séance d'information habituelle. Nous le regrettons, en sommes navrés et vous présentons nos excuses.

Par contre, afin que vous ayez toutes les informations utiles quant à l'inscription de votre enfant dans un établissement scolaire du secondaire, nous avons préparé un sac cadeau dans lequel vous trouverez :

- Une gourde ARJR (des fontaines à eau ont été installées dans chacune de nos implantations)
- Un porte-documents ARJR contenant un folder explicatif avec toutes les informations relatives au 1^{er} degré (grilles des 1^{ères}, des 2^{èmes}...), ainsi qu'un flyer avec notre offre d'enseignement aux 2^{èmes} et 3^{èmes} degrés
- Une clé USB sur laquelle vous trouverez un powerpoint informatif, quelques pages « questions-réponses » et une petite vidéo reprenant toutes nos options du secondaire à travers laquelle vous pourrez découvrir nos bâtiments et nos locaux.

Notre objectif est de vous aider à mieux comprendre les modalités d'inscription en première secondaire mais aussi d'aider et d'épauler votre enfant à franchir ce passage du fondamental vers le secondaire. Pas toujours évident de "faire le grand saut" chez "les grands", pensent nos jeunes... Nous voulons absolument dédramatiser cette étape importante dans leur vie.

En quelques mots, voici les étapes et dates importantes relatives aux inscriptions en 1^{ère} année (vous les retrouverez dans le powerpoint avec un maximum de détails) :

- Le FUI (formulaire unique d'inscription) vous sera remis (avant le 28 janvier) par l'école fondamentale dans laquelle votre enfant est inscrit en P6. Ce document est accompagné d'un second papier, appelé « volet confidentiel » sur lequel vous devez indiquer le nom de l'école de votre 1^{er} choix (par exemple : AR Jean Rey, rue Croisette,1 à 5660 Couvin), de votre 2^{ème} choix (au cas où le 1^{er} établissement serait complet après classement par la CIRI), etc...
- La première phase d'inscription commence le **14 février 2022** et se termine le **11 mars**. Il vous suffit donc de vous présenter dans l'école de votre 1^{er} choix, avec les 2 documents mentionnés ci-dessus et la carte d'identité de l'enfant. L'établissement scolaire inscrira votre enfant et un accusé de réception vous sera remis.
Pendant cette période, la chronologie des dépôts des formulaires n'a pas d'importance.

ATTENTION : le congé de détente est inclus dans cette première phase et commence le lundi 28 février. Il est évident que, pendant cette période, l'établissement scolaire est fermé.

- Pendant la première quinzaine d'avril, la CIRI procèdera à l'attribution des places et informera les parents de la situation de leur enfant en ordre utile et/ou en liste d'attente.
- La seconde phase d'inscription débutera le **25 avril**. Les demandes seront classées par ordre chronologique.

Afin de répondre à toutes vos questions, bien légitimes, **des séances d'information se tiendront en visioconférence le mercredi 02 février à 14 heures et le samedi 05 à 10 heures.**

Si vous souhaitez participer à l'une ou l'autre visio, veuillez envoyer un courriel à « direction@arjrcouvin.be » en précisant votre préférence quant au jour. Un lien vous sera envoyé. Mes collaborateurs et moi-même serons disponibles pour vous informer et vous rassurer.

Début des inscriptions le 14 février (extrait de la circulaire 8408) :

« Il est prévu que la procédure d'inscription se déroule de la même manière que les années précédentes. Cela signifie que les parents devront se rendre **en personne** à l'établissement scolaire de leur 1^{ère} préférence pour déposer le FUI. Aucune inscription ne pourra être prise par téléphone, email ou fax.

En effet, chaque parent doit vérifier l'exactitude de l'emplacement du domicile ...car cette localisation est essentielle ...et ne peut être réalisée qu'en présentiel.

Une fois la demande encodée, les parents doivent pouvoir vérifier et signé l'accusé de réception qui reprend les éléments qui serviront en cas de classement.

La présence des parents au moment de la demande d'inscription est donc **nécessaire** au bon fonctionnement du processus d'inscription.

Néanmoins, pour que les inscriptions se déroulent dans des conditions qui garantissent la sécurité de tous, il est évident que les mesures de sécurité doivent être respectées (port du masque obligatoire, respecter au maximum la distanciation, présence de gel hydro-alcoolique...). »

Afin de respecter toutes ces mesures et pour que cette période d'inscriptions se déroule au mieux, nous vous invitons à **prendre rendez-vous au 060/395120 AVANT** de vous présenter au sein de notre établissement (**implantation située rue Croisette, n°1, 1^{er} étage**). Plusieurs collaborateurs seront présents pour vous accueillir en toute sécurité, mercredi après-midi y compris.

Soyez persuadés, Madame, Monsieur, chers parents, que l'Athénée royal Jean Rey mettra tout en œuvre pour faire de votre enfant un adulte libre et responsable.

Les équipes pédagogique, éducative et les membres du Comité de Direction vous remercient pour la confiance que vous voudrez bien accorder à l'Athénée et vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers parents, en leur entier dévouement.

COLLIN Françoise, Directrice

N'hésitez pas à consulter notre site internet : « www.arjrcouvin.be »

ATHENEE ROYAL JEAN REY

1, Croisette 5660 COUVIN

Tél : 060/395120 . Fax : 060/395112 . Site : www.arjrcouvin.be . E-mail : secretariat@arjrcouvin.be